

PROVINCE DU RUANDA URUNDI.
RESIDENCE DU RUANDA.
SERVICE DU SECRETARIAT.

N° 3827/agri



De Ruhengeri

Transmis copie pour information et exécution
tous mes Délégués, à Monsieur l'Agronome du
Ruanda à RUBONA, à Monsieur l'Agronome BERDE-
KENS, à MESSIEURS LES Agents Agricoles JACO
et DEROCSE.

Kigali, le ¹⁷16¹⁷ Juillet 1930.
Le Résident du Ruanda,
O.Coubeau.

X-X-X-X-X-

H. Coubeau
Usukuma, le 21 Juin 1930.

SERVICE DE L'AGRICULTURE.
N° 1959/Agri.

OBJET: Coton.

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'un essai
de filage vient d'être entrepris en Belgique avec du coton récolté
en 1929 dans la plaine de la Ruzizi; lors de cette expérience, il
fut constaté une perte anormale au Battage, due probablement au fait
que les planteurs indigènes cueillaient trop tôt leur coton.

Veuillez donner des instructions aux services
intéressés pour qu'ils veillent à ce que le coton ne soit plus re-
colté, avant maturité complète.

Le Gouverneur p.i. POSTIAUX.

(Sd) POSTIAUX.

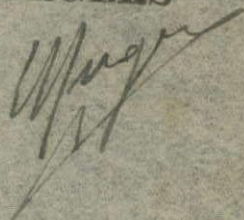
Vice-Gouverneur Général.

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur un arbre indigène produisant des graines grasses intéressantes, dont le nom vernaculaire est, en kiniaruanda ou Kirundi "Umu-mana". Cette essence est commune dans la région des lacs Tshohohé et Rugwero et doit exister dans la plupart des savanes de l'Est.

Il conviendrait de me renseigner, au cours de vos déplacements, sur l'existence et la fréquence de répartition de l'umumana, dans les régions que vous parcourez.

Le Résident du Ruanda.
~~Le Commissaire de District Adjoint~~

L. BORGERS



pour le Délégué du Résident,

Rufengeri